
Renseignements Administratifs. feuille N° 1. Janvier 1944

Numéro d'inventaire : 2001.00918

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection Académique de la Seine-Inférieure

Imprimeur : Petites Affiches de Normandie, Rouen

Date de création : 1944

Description : Feuille jaunie.

Mesures : hauteur : 280 mm ; largeur : 225 mm

Notes : Bulletin académique, signé de l'Inspecteur d'Académie A. Famin

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Lieux : Seine-Maritime

Janvier 1944

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA SEINE-INFERIEURE

Renseignements Administratifs — Feuille N° 1

SOMMAIRE

1. Acte de probité.
2. Bibliographie.
3. Bombardements.
4. Bourses nationales.
5. C. A. P. : résultats de 1943.
6. C. E. P. : enfants de l'Assistance.
7. Détachement aux Colonies.
8. Devoirs à la maison.
9. Ecoles Maternelles : prix spéciaux.
10. Histoire des écoles depuis 1939.
11. La carte du prisonnier.
12. Lettres de félicitations.
13. Nouvel An : vœux et remerciements.
14. Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique.
15. Société de Secours Mutuals : avis.
16. Tombola des vieux papiers.
17. Vues fixes sur films.

1. Acte de probité

Le jeune Louis Fleury, dont le père est prisonnier, ayant trouvé sur la route un porte-monnaie contenant la somme de 1.050 fr. s'est empressé de le déposer à la Mairie où sa propriétaire a été heureuse de le retrouver.

Toutes nos félicitations au jeune Fleury pour ce bel acte de probité.

2. Bibliographie

Vient de paraître dans la Collection des Cahiers de pédagogie moderne pour l'Enseignement primaire :

L'Enseignement du Français

rédigé sous la direction de G. Prévot, inspecteur général des Ecoles élémentaires.

En vente aux Editions Beurrelier, 55, rue Saint-Placide, Paris.

3. Bombardements

Le personnel est invité à signaler immédiatement et directement à l'Inspection Académique les bombardements qui pourraient avoir lieu sur le territoire de la commune, en donnant tous renseignements possibles sur les effets de ces opérations au point de vue scolaire.

Le double de ce rapport sera envoyé à M. l'Inspecteur primaire.

4. Bourses nationales

(Circulaire ministérielle du 16 décembre 1943)

Un arrêté du 29 novembre qui sera prochainement publié au « Journal Officiel » a fixé les dates auxquelles s'ouvriront les sessions des examens d'aptitude aux bourses nationales (enseignements secondaire, techniques et cours complémentaires) : 11 mai 1944

pour les deux premières séries et 25 mai 1944 pour les autres séries.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire (classique et moderne), les dispositions adoptées pour les dernières sessions restent en vigueur sous les réserves indiquées ci-après :

a) les épreuves des quatre premières séries sont celles prévues par l'arrêté du 12 décembre 1941 ; celles des 5^e et 6^e séries classiques ou modernes sont celles qui ont été fixées par les arrêtés des 17 janvier et 22 février 1941 (voir bulletin n° 2, février-mars 1941).

b) il est institué pour 1944 un examen d'aptitude aux bourses de 5^e série moderne destiné, en principe, aux élèves non boursiers actuellement en cours d'études en 3^e année d'E. P. S. et qui désirent entrer en qualité de boursiers en classe de seconde moderne.

c) les dispositions des arrêtés des 31 janvier 1942 et 19 janvier 1943 qui dispensaient certains candidats de la 2^e série moderne de l'épreuve de langue vivante ne seront pas reconduites cette année, l'enseignement des langues vivantes ayant été donné dans toutes les classes de 3^e moderne des collèges modernes dans des conditions normales.

Programmes transitoires

(Note ministérielle du 5 janvier 1944)

Les épreuves de 2^e, 3^e et 4^e séries de l'examen d'aptitude aux bourses nationales auront lieu, pour les classes des cours complémentaires, sur les programmes des cours complémentaires parus au bulletin national n° 9 de novembre 1943 (programmes transitoires).

5. C. A. P. : résultats de 1943

Miles Aubourg, Berre, Bonge, Bouillon, Bourguignon, Boutin, Carpentier, Chauvin, Choisy, Concedieu, Coulon, Couplan, Mme Couplan, Mme Cuvelier, Miles de Bay, Delieuve, Devigne, Devint, Doche, Drophm, Dufour, Dugardin, Dumontier, Durand, Duval, Fonder, Frangeul, Mme Frémont, Miles Gajol, Godet, Goubert, Grumet, Guillemain, Guillemin, Heude, Heudier, Horny, Mme Idrac, Miles Josse, Mme Jouvet, Mlle Kerbrat, Mme Labarrière, Miles Lasnier, Lefebvre Paulette, Lenne, Léon, Léonard, Le Saint, Lesy, Lévasseur, Libert, Loison, Longuemare, Madec, Maillard, Marquis, Maubert, Maurie, Mazel, Michaud, Miroux, Mongis, Nicolas, Papillon, Payen, Piroult, Mme Poutas Miles Puyo-Condu, Rivière, Roucoulet, Rouquet, Royer, Salles, Saout, Sautreuil, Segret, Seitz, Sery, Simon, Surtouques, Tronel.

MM. Bais, Beauval, Bécq, Béquet, Boitez, Burel, Cayzelee, Chenoury, Derrien Jean, Dubois Jean, Dubois Louis, Falourd, Fontaine, Garnier, Guérout, Langlois, Leberte, Lelong, Lemoine, Lewandowski, Lhostis, Lidove, Mengui, Petit, Potier, Raffy, Roullois, Ternon, Verdière.

6. C. E. P. : pupilles de l'Assistance publique

Le personnel est invité à signaler à M. l'Inspecteur des Services de l'Assistance publique, les enfants pupilles de l'Assistance,

pour lesquels une prorogation de scolarité serait nécessaire en vue de se présenter au C. E. P. s'ils sont aptes à subir cet examen.

7. Détachement aux Colonies

Nombre de candidats à recruter pour assurer la relève coloniale :

Inspecteurs primaire 2

Instituteurs et institutrices 175

En ce qui concerne les avantages accordés aux instituteurs et institutrices, ils seront communiqués aux candidats sur leur demande par MM. les Inspecteurs primaires.

8. Devoirs à la maison

(Circulaire ministérielle du 16-12-1943)

Ma circulaire du 29 octobre dernier a étudié d'une manière générale la question des devoirs à la maison et montré la nécessité d'en alléger le poids.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, je crois devoir rappeler que les exercices écrits de contrôle et d'application doivent, en principe, être effectués pendant la classe même, sous la surveillance des instituteurs et que c'est à l'étude des leçons qui doivent être impeccables qu'ils sont, que doit être réservé le travail à la maison. Les circonstances actuelles qui imposent souvent à l'enfance les conditions de vie les plus dures, exigent que cette règle soit appliquée dans toute la mesure du possible.

En conséquence, j'ai décidé qu'aucun devoir à la maison ne sera donné dans la section préparatoire et au cours élémentaire. Dans les autres classes, le maître aura soin de limiter la longueur et la difficulté des travaux écrits. On prescrira tous les exercices qui se bornent à une simple copie (résumés, dessins, cartes géographiques autres que des croquis schématiques). En règle générale, à l'exception de la rédaction, les devoirs ne seront que des applications directes de leçons faites en classe le jour même. Leur durée totale ne devra pas dépasser 3 heures par semaine dans le cours moyen, 6 heures dans le deuxième cycle, 12 heures dans les cours complémentaires (y compris le travail du jeudi). Ainsi, les enfants n'auront pas à revenir au travail scolaire (devoirs, leçons) après dîner.

MM. les inspecteurs primaires voudront bien veiller personnellement à l'application de ces instructions et y consacrer dans leurs rapports d'inspection une mention spéciale.

9. Ecoles Maternelles : prix spéciaux

Prix Pauline Kergomard. — Mme Morin, directrice de l'Ecole maternelle Marcel-Cartier, à Rouen.

Prix de l'Education enfantine. — Mme Lemarignier, directrice honoraire de l'Ecole maternelle des Sapins, à Rouen.

10. Histoire des Ecoles primaires

depuis août 1939

En vue de renseigner l'Administration Académique sur les faits qui ont affecté les écoles depuis la déclaration de la guerre,

chaque directeur (ou directrice) voudra bien envoyer, dès réception de la présente note, en double exemplaire, à son Inspecteur primaire (qui en transmettra un à l'Inspection Académique en groupant les envois par canton), les renseignements suivants :

Une histoire sommaire, mais précise, de tous les événements dont leur école a été le théâtre depuis août 1939.

En particulier : mouvement du personnel, dates d'occupation et libérations successives ; importance de celles-ci — date de cessation et de reprise du service à l'occasion des faits de mai, juin, juillet 1940 — chutes de projectiles et divers, sur ou à côté de l'école (avec dates et distances si possible) et leurs conséquences sur les bâtiments, le personnel, les élèves — l'état actuel des bâtiments, du matériel, — les travaux achevés et prévus pour la défense passive — dans le cas des évacuations de locaux pour diverses causes, indiquer où et comment était organisé le service.

Ce compte rendu sera fait dans l'ordre Chronologique. Il appartiendra au personnel actuel de se renseigner, par les archives, par des consultations près de la Mairie, des collègues voisins, etc... à propos des faits antérieurs à sa nomination. S'il y a lieu les lacunes dans sa documentation seront signalées.

Nota I. — Ces renseignements seront consignés sur un cahier, possédé par chaque école, et tenu soigneusement à jour.

Nota II. — Ce compte rendu sera fait obligatoirement sur format cahier d'écolier, s'il y a plusieurs feuillets, ils seront cousus.

11. La carte du prisonnier

(Circulaire ministérielle du 29-12-1943)

Il importe essentiellement que les séparations matérielles qui, en raison des circonstances générales, divisent aujourd'hui beaucoup de nos familles, n'aient pas pour effet un relâchement des affections mais qu'elles offrent au contraire l'occasion de rendre plus forte et plus pure les sentiments qui unissent ces Français séparés. Pour favoriser ce résultat, un concours vient d'avoir lieu où les enfants des écoles ont écrit une lettre à un parent travaillant en Allemagne, ce qui a valu à certains de ces travailleurs une permission où ils sont venus revivre parmi les leurs. Mais comme on a pensé aux travailleurs, il faut penser aux prisonniers. Grâce aux efforts de M. l'Ambassadeur Scapini et à la compréhension bienveillante des autorités allemandes, une carte supplémentaire est mise à la disposition des jeunes Français, pour qu'au moment de l'année où partout les âmes se font signe, chacun d'eux puisse manifester à un prisonnier la fidélité de son affection.

Les exemplaires de cette carte seront mis en vente au prix de 10 francs et la somme recueillie ainsi permettra de disposer de 5 millions de francs pour les familles des prisonniers. Je demande à tout le corps enseignant d'inviter les élèves à acheter une ou plusieurs de ces cartes, soit pour se servir eux-mêmes de l'une d'elles, soit pour en distribuer à ceux de leurs camarades qui ne sont pas en mesure d'en acheter. Il faut absolument que les épreuves que nous subissons, bien loin d'amener l'isolement des égoïsmes, favorisent le rapprochement des coeurs, tels qu'il devra subsister dans la société nouvelle, et si nos malheurs avaient ce résultat, on ne pourrait plus les regretter. Dans cette union

des coeurs, ce sont les enfants, doués d'une possibilité plus chaude que dans les autres âges, qui doivent, inspirés par leurs maîtres, donner l'exemple à la nation tout entière.

12. Lettres de félicitations

A la date du 21 décembre 1943, M. le Directeur de l'Enseignement primaire a adressé une lettre de félicitations, avec inscription au dossier, à Mme Bennetot, directrice de la Maison maternelle des Auhieux-le-Port-Saint-Ouen, et à Mme Mevel, directrice de la Maison maternelle d'Ygoville, pour le zèle, l'activité et le dévouement qu'elles ont apportés à la création d'un foyer pour les enfants réfugiés de Rouen.

13. Nouvel An : voeux et remerciements

I. Vœux de M. le Recteur

Le Recteur de l'Académie de Caen écrit à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à Rouen (24 décembre 1943) :

« L'an dernier, à pareille époque, en vous adressant pour vous et pour la grande famille universitaire mes vœux les meilleurs pour 1943, j'exprimais l'espérance que cette année nous serait plus clémente. Cet espoir a été déçu et l'année 1943 a été une des plus dures de la guerre. Les bombardements se sont multipliés, les évacuations ont suivi, les deuils et les ruines s'accumulent chaque jour. Mais il ne faut pas que le courage nous abandonne. La paix viendra et pour qu'elle soit longue et profitable, il faut des hommes forts physiquement et moralement. Notre tâche est de les former, travaillons y de tout notre cœur. A tous, je dis courage, espoir, confiance. Je n'oublie pas nos prisonniers et je leur adresse, ainsi qu'à leur famille le meilleur de mes vœux. J'ai une pensée particulière pour les évacués et vous voudrez bien le leur faire savoir.

« Je demande au personnel de ne pas m'écrire directement car je serais dans l'impossibilité de répondre à chacun et vous voudrez bien l'en informer.

« Le Recteur,
« Signé : MERCIER ».

II. Remerciements et vœux de l'Inspection Académique et du Personnel de l'Inspection primaire

M. l'Inspecteur d'Académie, Mme la Directrice et M. le Directeur des Instituts de Formation Professionnelle, Mme l'Inspectrice départementale des Ecoles maternelles, MM. les Inspecteurs de l'Enseignement primaire et M. le Secrétaire de l'Inspection académique remercient Mmes et MM. les Membres de l'Enseignement public qui leur ont adressé leurs vœux à l'occasion du Nouvel An.

Dans l'impossibilité où ils se trouvent de répondre à chacun d'eux individuellement, ils leur adressent leurs meilleures souhaits pour eux, leurs familles, leurs écoles et notre chère Patrie.

14. Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique

Il est rappelé aux instituteurs que le montant des collectes faites dans les écoles primaires du département et des dons reçus au bénéfice de l'Œuvre doit être versé uniquement aux Trésoriers cantonaux et non au Trésorier départemental de l'Œuvre.

15. Société de Secours Mutuals : avis

Délégués et Sociétaires sont instamment priés de vouloir bien se reporter au bulletin n° 1 de 1939, page 26 et suivantes ; il y trouveront tous les renseignements relatifs au paiement des cotisations, aux demandes d'indemnités de maladie et aux versements, instructions qui sont trop souvent perdues de vue.

Beaucoup d'adhérents n'ont pas acquitté leurs cotisations de 1942 et de 1943. Ils ne doivent pas ignorer qu'ils perdent ainsi tous leurs droits dans la Société. Ils ont donc intérêt à régulariser d'urgence leur situation en adressant immédiatement au délégué de leur canton le montant des cotisations en retard sous peine d'être radiés de la liste des Sociétaires.

16. Tombola des vieux papiers

D'après les talons en ma possession, les deux bicyclettes ont été gagnées par les enfants :

Schook (billet Série I F n° 009.249 et Roquefort (Billet Série I B N° 014851), sans autre mention de l'école d'origine.

Les deux bicyclettes n'ayant pas été réclamées, prière de faire connaître d'urgence à l'Inspection académique (6^e bureau), à quelle école appartiennent ou appartenaien ces enfants.

17. Vues fixes sur films

Les Directeurs dont l'Ecole possède un appareil de projection de vues fixes sur film sont invités à se faire connaître le plus tôt possible à l'Inspection académique (6^e Bureau, Cinéma) en prévision d'une attribution éventuelle de films du modèle précité.

L'Inspecteur d'Académie,

A. FAMIN.